

Communiqué de presse
Lundi 22 octobre 2018

À PARIS, UN IMMEUBLE CHAUFFÉ GRÂCE À LA CHALEUR DE LA LIGNE 11 DU MÉTRO

Tous deux signataires de la Charte du Plan Climat de Paris, le groupe RATP et Paris Habitat présentent une réalisation concrète de récupération de chaleur du métro pour chauffer un immeuble en plein cœur de Paris.

Cela se passe sur la ligne 11 du métro et dans un immeuble géré par Paris Habitat situé dans le 4^e arrondissement. La chaleur du tunnel du métro y est récupérée et acheminée vers une pompe à chaleur qui se trouve dans l'immeuble. L'énergie ainsi produite est utilisée pour chauffer les 20 logements de l'immeuble. Les résultats sont très satisfaisants puisque le dispositif permet de couvrir en moyenne 35% des besoins en chauffage de l'immeuble.

Pour la RATP et Paris Habitat, tous deux partenaires du Plan Climat de Paris, il s'agit d'une première expérimentation commune qui témoigne de leur engagement en matière de transition énergétique et carbone.

Pour **Marie-Claude Dupuis**, directrice Stratégie, innovation et développement du groupe RATP : *« Ce projet illustre notre capacité à innover au service de la ville durable. Il s'agit d'inventer les nouveaux modèles qui permettront à nos villes et territoires de devenir bas carbone. Les solutions seront multiples, cette expérience en est un exemple, nous avons la conviction que le temps est maintenant à l'action, pour des villes 100% compatibles avec les Accords de Paris ».*

Pour **Stéphane Dauphin**, directeur général de Paris Habitat : *« Ce partenariat avec la RATP confirme nos engagements pour améliorer la performance énergétique du patrimoine et agir plus efficacement sur la maîtrise des charges des locataires. Cette opération exemplaire, comme le procédé de récupération de la chaleur d'un Data Center dans un de nos immeubles qui couvre la majeure partie des besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire, démontre notre capacité à innover pour réduire de l'impact écologique de notre activité ainsi que de celle de nos locataires. »*

Contacts presse :

Groupe RATP: 01 58 78 37 37 / servicedepresse@ratp.fr

Paris Habitat : Antoine Le Mao 01 71 37 07 97 / 06 72 98 87 12 antoine.lemao@parishabitat.fr

En 2017, le Groupe RATP a défini sa nouvelle politique énergétique, avec des objectifs ambitieux : **réduire de 20 % ses consommations d'énergie d'ici 2025 par voyageur-kilomètre** par rapport à l'année de référence 2015 et **réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025**. En janvier 2018, **la RATP est devenue le 1^{er} opérateur multimodal au monde à être certifié ISO 50001**, une certification qui récompense son engagement dans une démarche d'amélioration continue de sa performance énergétique. Elle couvre l'ensemble des activités de l'entreprise : transport des voyageurs (métro, bus, RER, tramway), gestion du réseau d'infrastructures, ingénierie, maintenance et gestion de son patrimoine immobilier.

Paris Habitat est un acteur majeur du logement social en Île-de-France avec un parc locatif de plus de 124 000 logements. **L'Office loge environ 300 000 personnes, soit 1 parisien sur 10**. Dans le sillage de la ville de Paris qui souhaite diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, Paris Habitat se mobilise depuis plusieurs années sur les questions de transition énergétique et environnementale. **Paris Habitat est notamment devenu en 2016 le premier bailleur social français à obtenir la certification environnementale ISO 50001** pour ses actions menées en faveur de la performance énergétique de sa production et de sa gestion du patrimoine immobilier. Parallèlement, Paris Habitat a mis en place un système de management de l'énergie visant à **renforcer la maîtrise des consommations énergétiques des locataires et à augmenter la part des énergies renouvelables**. Ainsi, sur le seul volet de la consommation énergétique liée au bâti, la démarche devrait permettre d'accélérer la réduction des besoins et des consommations énergétiques – à surface équivalente entre 1,7 et 2 % de réduction annuelle (déjà 8 % depuis 2010 !) soit environ 23 gWh/an. Ces étapes importantes confirment l'engagement de Paris Habitat, mais sont aussi la reconnaissance de son action pour assurer une vraie qualité de vie aux locataires.

Le Plan Climat Énergie de Paris

Paris est une ville leader dans la lutte contre le changement climatique. Adopté pour la 1^{re} fois en 2007, puis actualisé en 2012, le Plan Climat de Paris franchit un cap en 2018. Il fixe de nouveaux objectifs, toujours plus ambitieux car nécessaires pour mettre en œuvre l'Accord de Paris, en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et détaille plus de 500 mesures dans plusieurs domaines d'actions (bâtiment, transports, énergie, alimentation, déchets, cadre de vie, mobilisation, finance...). D'ici 2020, la Ville accélère les actions définies dans le précédent Plan climat afin d'atteindre ses objectifs (réduire de 25 % les émissions de GES et les consommations énergétiques de Paris, avoir 25 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'ici 2020 par rapport à 2004) et répondre à l'urgence de la transition écologique. D'ici 2030 un plan d'actions opérationnel sera mis en œuvre dans l'objectif de réduire de 50% les émissions de GES, de 35 % les consommations et d'atteindre 45 % d'énergies renouvelables.

Contacts presse :

Groupe RATP: 01 58 78 37 37 / servicedepresse@ratp.fr

Paris Habitat : Antoine Le Mao 01 71 37 07 97 / 06 72 98 87 12 antoine.lemao@parishabitat.fr